



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 10 novembre 2020

Suivant l'arrêté ministériel 2020-028

Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil du 10 novembre 2020 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée au 6, chemin Lachapelle.

À huis clos.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : bonsoir, tout le monde, on est à huis clos tout le monde est présent, donc je déclare la séance ouverte.

Nicolas Malette : Adoption de l'ordre du jour?

Lise Crêtes : Je propose

Nicolas Malette : Proposé par Mme Crêtes, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté. Avec l'adoption de l'ordre du jour il y a l'ajout du 2.10 et est contrats de travail, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption des procès-verbaux donc de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 27 octobre, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : Je propose

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption des comptes payés et à payer des supplémentaires de comptes, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 31 octobre 2020;

Proposeur ?

Robert Gaudette : je propose

Nicolas Malette : proposé par M. Gaudette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:1 Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2020

QUE la liste des comptes à recevoir a été déposée au conseil pour approbation ;

ATTENDU QUE, de cette liste répertorie les comptes qui devront être envoyés pour perception auprès de notre conseiller juridique ;

QUE la liste sera envoyée au conseiller juridique au dossier en début d'année 2021 ;

ATTENDU QUE les comptes peuvent encore être acquittés ;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.2 Nomination des membres au Comité Consultatif Urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la loi autorise une municipalité, suivant l'article 146 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme à faire un règlement afin de pouvoir créer un comité consultatif d'urbanisme pour examiner les questions de dérogations mineures sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir en vertu du règlement 133-03, de nommer par résolution les membres composant son Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres sont nommés pour une période de 2 ans ;

ATTENDU QUE le temps est venu de nommer d'autres membres qui composeront le CCU;

ATTENDU QU'un des 2 résidants de la municipalité souhaite toujours faire partie du CCU, conformément au règlement 133-03, à savoir : Madame Stéphanie Arvais;

ATTENDU QUE la deuxième résidante, Madame Estelle Gagnon, est intéressée à faire partie du comité;

ATTENDU QUE la conseillère, Sylvie Paquette est intéressée à faire partie dudit comité également;

ATTENDU QUE le fonctionnaire, Michel Matthews, est la personne toute désignée pour faire partie du comité;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.3 Nomination nouveau directeur service incendie de la Municipalité de Cayamant

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un nouveau directeur pour son service incendie à la suite du départ de M. Yves Brousseau;

ATTENDU QUE les officiers suggèrent l'embauche de Guy Villeneuve à titre de directeur du service incendie;

ATTENDU QUE le nouveau directeur s'engage et est prêt à suivre les formations nécessaires complémentaires dans le délai requis afin de rencontrer toutes les obligations et les fonctions à la direction du service incendie de Cayamant;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.4 Nomination – première répondante

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de nouveaux premiers répondants;

ATTENDU QUE la future candidate est formée pour répondre aux exigences des premiers répondants;

ATTENDU QUE Katherine Bourguignon s'engage à suivre les mises à jour de formation tel que le requière la réglementation en vigueur;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.5 Réfection – plancher espaces à bureau

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention afin de faire la réfection du plancher de la salle municipale et les salles de toilettes;

ATTENDU QUE le plancher des bureaux est désuet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire la réfection du plancher des bureaux qui sont adjacents dans le même style et avec le même produit;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé au même fournisseur de lui faire une soumission;

ATTENDU QUE la soumission entre dans les prix souhaités par le conseil;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Lise Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.6 Transferts de fonds- budget révisé

Comme à chaque année les transferts de fonds entre les différents comptes

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Monsieur Gaudette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.7 Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI - VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (RIAM)

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipal de l'aéroport de Maniwaki;

ATTENDU QU'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une prévision de sa contribution financière pour le prochain exercice.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des prévisions budgétaires de la R.I.A.M., pour l'année financière 2021 ;

ATTENDU QUE la Quote-Part de la municipalité de Cayamant est prévue à (12 064\$) comparativement à (12 290\$) en 2020 ;

ATTENDU QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sylvie Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.8 Forfait publicitaire radio CHGA

Pour un contrat d'un an "clé en main" de la radio CHGA au coût de 1650\$ plus les taxes applicables;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.9 Demande des sommes -travaux - programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) – travaux version 3

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux numéro 3 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50\$ par habitant par année, soit un total de 250\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.10 Contrats de travail

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite de son équipe de travail;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite revoir et mettre à jour les contrats de travail de ses employés, autorise la directrice générale et le maire à signer chacun d'eux;

Proposeur ?

Nicolas Malette : Mme Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant pas de période de questions étant donné que nous sommes à huis clos dû à la pandémie de COVID-19, il est 19h09, je clos la séance.
